

Délibération n° 2019-11-314 du 27 novembre 2019

Budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-11, L.6123-6 à L.6123-8, R. 6123-6 à R. 6123-13 et R. 6123-115 à R.6123-19

Vu le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences

Après en avoir délibéré le 27 novembre 2019,

Décide :

Article 1

Le budget prévisionnel initial de France compétences et le compte de résultat prévisionnel pour l'année 2020, annexés à la présente délibération, sont approuvés.

Article 2

Au vu de l'exécution en cours d'année et à condition d'un budget soutenable, comptablement et en trésorerie, l'enveloppe relative au financement des projets de transition professionnelle mentionnés à l'article L. 6323-17-1 du code du travail pourra être revue à la hausse, dans la limite de vingt millions d'euros (20 M€), dans le cadre d'un budget rectificatif.

Article 3

L'entrée en vigueur de la présente délibération est subordonnée à l'adoption du projet de décret modifiant le décret n° 2018-1209 du 21 décembre 2018 relatif à l'agrément et au fonctionnement des opérateurs de compétences, des fonds d'assurance formation des non-salariés et au contrôle de la formation professionnelle et le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences.

Elle interviendra au lendemain de la date d'entrée en vigueur de ce projet décret.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, 27 novembre 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER



Annexes :

- 1- Budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2020
- 2- Compte de résultat prévisionnel de France compétences pour 2020

Annexe 1- Budget prévisionnel initial de France compétences pour 2020

BUDGET INITIAL 2020 DE FRANCE COMPETENCES	
RECETTES	5 295 000 000
Acomptes des contributions légales à la formation professionnelle et à l'apprentissage au titre de l'exercice 2020	4 679 000 000
CPF Collecte OPCO	167 000 000
CPF et CEP des travailleurs indépendants (CPF et CEP TI)	35 000 000
Autres ressources : Reports à nouveau, CPF et CEP des travailleurs indépendants, Excédents des FAF de travailleurs indépendants (FAF TI)	414 000 000
DEPENSES	8 983 589 381
TOTAL DEPENSES INTERVENTION	8 963 000 000
Sections dédiée au financement de l'alternance, divisée en quatre sous-sections :	5 803 000 000
Une sous-section dédiée à la péréquation entre les opérateurs de compétences	5 434 000 000
<i>Péréquation inter-branches</i>	1 834 000 000
<i>Péréquation inter-branches stock contrats d'apprentissage</i>	3 600 000 000
Une sous-section dédiée au financement de l'aide au permis de conduire	51 000 000
Une sous-section dédiée au versement aux régions des fonds pour le financement des centres de formation d'apprentis	318 000 000
<i>Péréquation alternance fonds régions fonctionnement</i>	138 000 000
<i>Péréquation alternance fonds régions investissements</i>	180 000 000
Une sous-section dédiée aux opérateurs de compétences pour le financement de l'alternance	NB : pas de montants à inscrire au budget prévisionnel 2020 de France compétences
Une section dédiée au financement du compte personnel de formation	973 000 000
<i>Dotation France compétences</i>	806 000 000
<i>Collecte OPCO</i>	167 000 000
Une section dédiée au financement de la formation des demandeurs d'emploi	1 581 000 000
Une section dédiée au financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés	NB : pas de montants à inscrire au budget prévisionnel 2020 de France compétences
Une section dédiée au financement du conseil en évolution professionnelle	90 000 000

Une section dédiée au financement des projets de transition professionnelle	496 000 000
Autre section : FAF travailleurs indépendants	20 000 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS	20 589 381
Une sous-section dédiée aux dépenses de fonctionnement	17 628 731
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>8 030 206</i>
<i>Dépenses de fonctionnement autres que "charges de personnel"</i>	<i>9 598 525</i>
Une sous-section dédiée aux dépenses d'investissement	2 960 650

Annexe 2 Compte de résultat prévisionnel 2020 de France compétences (en millions d'€)

Emplois	Montant	Ressources	Montant
PIC	1 581	Acomptes reçus sur contributions au titre de 2020	4 679
CPIR	496	CPF Collecte OPCO	167
CEP	90	Autres ressources : - RAN 2018 FPSPP	108
Alternance : - Fonds régions fonctionnement	138	- RAN 2019 FC prévisionnel	186
- Fonds régions investissements	180	- Excédents FAF TI	120
- ASP Permis de conduire apprentis	51	- CPF et CEP TI	35
- Péréquation inter-branches	1 834		
- Péréquation inter-branches stock contrats d'apprentissage	3 600		
CPF - Dotation France compétences	806		
- Collecte OPCO	167		
FAF TI	20		
Fonctionnement	21		
Total Emplois prévisionnels	8 983	Total Ressources prévisionnelles	5 295
Résultat prévisionnel			-3 689
<i>*Dont déficit prévisionnel lié à la reprise du stock des contrats d'apprentissage antérieurs au 31/12/19</i>			<i>-3 600</i>

*Le déficit prévisionnel au titre de l'exercice 2020 trouve sa source dans la reprise par les OPCO au 1^{er} janvier 2020, du stock des contrats d'apprentissage pris antérieurement au 31/12/19 et évalué par la DARES à 3,6 milliards d'euros.